



COVID 19 - Les dispositions prises par la Ville

Actualisé jeudi 26 mars 2020
Les informations seront mises à jour régulièrement

Podensacaises, Podensacais,

Suite au passage en stade 3 de l'épidémie de COVID-19 et face à l'évolution de la situation sanitaire sans précédent, sachez que nous sommes, plus que jamais mobilisés et que nous appliquons les directives nationales et déployons toutes les mesures de précautions nécessaires.

Nous vous demandons de bien vouloir appliquer au maximum les gestes barrières ainsi que les consignes sanitaires de confinement. Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent !

Face à cette épidémie, je vous prie de croire en la totale mobilisation de l'équipe municipale, des services administratifs et techniques de la commune.

Bernard Mateille

Les services publics ouverts :

- L'accueil téléphonique de la mairie est maintenu du lundi au vendredi de **09h à 12h** afin de garantir l'information aux habitants.
- Le service d'état-civil continue de fonctionner avec une priorité aux actes de naissance et de décès.
- Le CCAS est mobilisé afin de répondre en priorité à l'urgence sociale.
- Garde des enfants du personnel soignant (Dans le cas des deux parents concernés) - Signalez-vous !

Avant tout déplacement à la mairie, pour les cas cités précédemment, vous devez préalablement prendre rendez-vous en priorité par mail à mairie@podensac.fr ou au 05 56 27 17 54.

Les services techniques de la commune :

Le service technique assure le service minimum lié à la propreté de la ville pour le bien de tous. De plus, dès la semaine prochaine, les agents du service technique reprendront l'entretien des espaces verts publics afin de ne pas être envahis par la végétation qui est en pleine activité en ce moment. Le tout en respectant les gestes barrières au Covid-19.

Les services publics fermés

À compter du mardi 17 mars, l'accueil physique des administrés n'est plus assuré, les services publics non indispensables, le marché du vendredi ainsi que le Domaine Chavat sont fermés et ce jusqu'à nouvel ordre.

Afin de limiter les déplacements inutiles, le paiement des factures de demi-pension au guichet de la mairie est suspendu pour l'instant. Le paiement en ligne est toujours possible.

Les écoles

Conformément aux directives nationales, les écoles maternelle, élémentaire et collège sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les événements, animations et rassemblements sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19

- Sur le site internet du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- Numéro vert d'information sur le coronavirus : 0 800 130 000 (appel gratuit)